

Paris, le 07.04.15 002363 CM

—
Le Ministre
—



Madame la Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur la mise en œuvre à la rentrée 2015 de l'Entente franco-québécoise en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire, signée ce 6 mars entre les gouvernements français et québécois.

Après l'annonce, en février 2014, par le précédent gouvernement du Québec, de l'abolition de l'exemption tarifaire accordée aux étudiants français, des négociations ont été engagées avec le nouveau gouvernement à partir de septembre 2014 pour parvenir à un nouveau régime agréé par les deux parties.

Afin de pouvoir appliquer les nouveaux tarifs des frais de scolarité dès la rentrée universitaire 2015, la partie québécoise a cependant souhaité les inscrire dans le budget 2015-2016 de la province du Québec, qui entrera en vigueur au 1^{er} avril. Au cours des négociations, nos interlocuteurs ont été inflexibles sur ce point et il n'a malheureusement pas été possible, en dépit de nos efforts, de différer à la rentrée universitaire 2016 la mise en œuvre de l'Entente.

C'est pour cette raison, et pour permettre aux étudiants et aux familles d'anticiper une hausse des frais de scolarité, que j'ai publié un communiqué conjoint avec la ministre des Relations internationales et de la Francophonie du gouvernement du Québec, le 12 février dernier, avertissant les étudiants français des modifications tarifaires prévisibles.

Face à l'empressement de la partie québécoise de voir l'Entente signée dès le début mars de cette année, une amélioration sensible de l'offre québécoise par rapport à ce qu'elle était en décembre 2014 a toutefois pu être obtenue en retour : la partie québécoise a en effet accepté de continuer à subventionner les étudiants français à un niveau sensiblement plus élevé que ce qu'elle avait prévu initialement.

Au total, les négociations ont permis d'éviter une dégradation trop importante des conditions tarifaires appliquées aux étudiants français, à savoir un alignement des droits de scolarité sur le tarif étranger, un moment envisagé par la partie québécoise. Au contraire, l'Entente maintient des conditions particulièrement avantageuses pour les étudiants français sur l'ensemble des cycles.

Madame Hélène CONWAY-MOURET
Ancienne ministre
Sénatrice représentant
les Français établis hors de France
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Les étudiants français déjà inscrits en 2^{ème} et 3^{ème} cycles continueront en effet à bénéficier du tarif québécois (environ 2 200 dollars canadiens). De même, les étudiants français actuellement inscrits en 1^{er} cycle, continueront à bénéficier de l'exemption jusqu'à la fin de ce cycle.

S'agissant des étudiants français qui entreront en 1^{er} cycle, ces derniers s'acquitteront, certes, de tarifs plus élevés comparativement, puisqu'ils devront régler les mêmes droits de scolarité que les Canadiens non-résidents au Québec (environ 6 600 dollars canadiens), mais encore bien en deçà des tarifs appliqués aux autres étudiants étrangers (de l'ordre de 15 000 dollars canadiens).

Les conditions consenties aux étudiants français au Québec demeurent donc très attractives par rapport aux autres offres universitaires nord-américaines, et ce d'autant qu'elles ne sont assorties d'aucun quota ni de plafond pour l'accès aux établissements universitaires anglophones, alors que de tels quotas et plafonds figurent dans tous les autres accords de même nature conclus par le Québec avec des États étrangers.

Il me semble également utile d'appeler votre attention sur le fait que les étudiants français ayant le statut de résident permanent au Canada et domiciliés au Québec, ou à la charge de ressortissants français détenteurs d'un permis de travail au Québec, sont explicitement exclus du champ de cet accord et continuent donc à bénéficier de l'exemption tarifaire.

Enfin, ces changements tarifaires ne portent que sur le secteur universitaire : ainsi, les étudiants français inscrits en collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP) continueront à bénéficier des conditions applicables aux Québécois, en vertu d'accords spécifiques.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Sa amitié

Laurent FABIUS